

FICHE D'AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER PROFESSIONNEL

Le dossier professionnel est obligatoire pour la spécialité arts plastiques (concours externe, interne et troisième concours).

Pour les autres spécialités, il est **vivement conseillé** aux candidats **UNIQUEMENT DU CONCOURS EXTERNE de constituer un dossier professionnel.**

Le dossier pourra comporter notamment les pièces suivantes :

1. Titres et diplômes

- diplôme requis, spécialité musique ou danse (concours externe)
- diplôme requis, spécialité arts plastiques
- autres diplômes

2. Curriculum vitae

3. Projet pédagogique (structuration de l'enseignement par cycles) du candidat, le cas échéant à partir du projet d'établissement

Expérience professionnelle / Enseignement / Activités artistiques (Musique, Danse)

1. Enseignement dans un établissement d'enseignement artistique (nature de l'établissement, description des fonctions exercées, projet pédagogique ...)
2. Activité au sein d'un orchestre, ensemble instrumental ou vocal (type de structure, descriptif de l'activité), compagnie, association, troupe.
3. Concours nationaux, internationaux
4. Activité d'artiste interprète (décrire le champ d'activité)
5. Activité de soliste (décrire le champ d'activité)
6. Discographie
7. Activité de composition (musicale, chorégraphique, théâtrale)
8. Scénographie, filmographie
9. Commandes réalisées (justificatif du projet, dates, objets, organismes payeurs)
10. Publications, éditions, articles de presse ou ouvrages publiés par ou à propos du candidat (justificatifs)
11. Formations en cours stages
12. Autres

ou

Expérience professionnelle / Activités artistiques (Arts plastiques)

1. Enseignement dans un établissement d'enseignement artistique (nature de l'établissement, description des fonctions exercées, projet pédagogique ...)
2. Participation à des expositions, salons, galeries (type de structure, nature et description de la prestation)
3. Cessions à des musées, organismes, fondations
4. Scénographie, filmographie
5. Commandes réalisées (justificatif du projet, dates, objets, organismes payeurs)
6. Publications, éditions, articles de presse ou ouvrages publiés par ou à propos du candidat (justificatifs)
7. Formations en cours stages
8. Autres

Toute rubrique alimentée par le candidat devra obligatoirement être accompagnée d'un justificatif (photocopie) sur lequel son identité et les renseignements correspondants devront figurer.

Le dossier peut contenir également des reproductions de travaux, d'oeuvres, de documents, de projets ou de publications.

En ce qui concerne la production d'oeuvres personnelles, seules des présentations par photo (format A4), vidéo (VHS, PAL SECAM) ou CDRom seront acceptées comme pièces complémentaires du dossier.